

## TVA : approfondir et actualiser ses connaissances

Consolider ses compétences en TVA

### PUBLIC

Personnes en charge de l'établissement de la déclaration CA3 de l'entreprise - Responsables comptables - Comptables uniques - Experts-comptables - Avocats - Leurs collaborateurs

### PRÉ-REQUIS

Avoir le niveau de la formation :

[Pratique de la déclaration de TVA \(1325\)](#)

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Approche illustrative pour une mise en œuvre immédiate dans l'entreprise des compétences acquises au cours de la formation

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

Code  
**1335**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1290 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## Objectifs pédagogiques

- Analyser les contours du champ d'application de la TVA
- Examiner les opérations transfrontalières au regard des règles TVA
- Identifier les points d'attention relatifs à la détermination de la TVA collectée
- Vérifier la correcte détermination de la TVA déductible

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

## Analyser les contours du champ d'application de la TVA

Tracer la limite entre opérations dans le champ et hors champ d'application de la TVA

- Analyse de la notion de lien direct et application aux indemnités et subventions (nouveaux commentaires de l'administration fiscale)
- Opérations immobilières et TVA
- Livraisons à soi-même (LASM)
- Quiz : déterminer si les opérations mentionnées sont ou non dans le champ d'application de la TVA

## Examiner les exonérations de TVA

- Locations immobilières ; intérêts ; refacturations à prix coûtant ; cessions d'immobilisations
- Exercice de l'option pour la taxation à la TVA
- Partage d'expériences : les erreurs fréquemment relevées au cours des contrôles fiscaux concernant l'application de l'option pour la taxation des opérations à la TVA

## Examiner les opérations transfrontalières au regard des règles TVA

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

## Appliquer la territorialité de la TVA aux livraisons de biens

- Importations et exportations, autoliquidation de la TVA à l'importation
- Livraisons et acquisitions intracommunautaires, opérations triangulaires
- Ventes en franchise de taxe
- Partage d'expériences : les erreurs fréquemment relevées au cours des derniers contrôles fiscaux concernant les nouvelles règles d'exonération des livraisons intracommunautaires

## Appliquer la territorialité de la TVA aux prestations de services

- Règle du lieu d'établissement du preneur
- Exceptions : services afférents aux immeubles ; ventes à consommer sur place...
- Synthèse : les différents cas d'autoliquidation de la TVA par le client

## Identifier les points d'attention relatifs à la détermination de la TVA collectée

### Définir les éléments à intégrer dans la base d'imposition à la TVA

- Principe
- Frais de port ou de transport : l'impact des conditions de vente
- Intérêts sur opérations commerciales
- Rabais, remises, ristournes
- Partage d'expériences : quel est l'impact des Incoterms au regard des règles applicables en matière de TVA ?

### Taxer l'opération à la TVA

- Rappel de la définition des notions de fait générateur et d'exigibilité
- Choix du taux de TVA
- Conséquence d'une erreur de taux
- Synthèse : conséquence de la qualification d'opération unique ou d'opération complexe au regard de la TVA

## Vérifier la correcte détermination de la TVA déductible

### Examiner les conditions de fond d'exercice du droit à déduction

- Détermination des différents coefficients (assujettissement, taxation, admission)
- Point sur la récupération de la TVA sur les notes de frais
- Mécanisme des régularisations de TVA : régularisations annuelles et globales
- Droit à déduction grevant les frais généraux supportés par une holding mise en œuvre de la théorie des frais généraux
- Synthèse : gérer la récupération de la TVA en cas d'activité mixte (taxable à la TVA et exonérée)

## S'assurer du respect des conditions de forme conditionnant le droit à déduction de la TVA

- Règles relatives à la facturation (mentions obligatoires, etc.)
- Respect de la « piste d'audit fiable »
- Autodiagnostic : quels sont les contrôles mis en place dans mon entreprise en matière de conformité de facturation ?

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

### A noter

... \_\_\_\_\_

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

### PARIS

- 17 Sep. 2026 – Session Garantie
- 20 Oct. 2026 – Session Garantie
- 26 Nov. 2026 – Session Garantie
- 4 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 17 Sep. 2026 – Session Garantie
- 20 Oct. 2026 – Session Garantie
- 26 Nov. 2026 – Session Garantie
- 4 Déc. 2026

### AIX-EN-PROVENCE

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### BORDEAUX

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### CHAMBERY

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### GRENOBLE

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### LILLE

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### LYON

- 17 Sep. 2026
- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### MARSEILLE

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### MONTPELLIER

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### NANTES

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### NICE

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### NIORT

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### PAU

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### RENNES

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### ROUEN

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### STRASBOURG

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### TOULOUSE

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026

### TOURS

- 20 Oct. 2026
- 26 Nov. 2026



**LEFEBVRE DALLOZ COMPÉTENCES** – Tour Lefebvre Dalloz – 10 Place des Vosges – 92072 Paris La Défense Cedex – Tél : 01 83 10 10 10 –  
[src-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:src-formation@lefebvre-dalloz.fr)

S.A.S. au capital de 1 000 000,00 € – RCS Nanterre 479 163 131 – Code APE : 8559A – Siret : 479 163 131 00119  
N° TVA intracommunautaire : FR 394 791 631 31 – N° de déclaration d'existence : 11 75 39169 75